

FRANCE

Letters of consent

1. Alsace Destination Tourisme
2. Association des Bergers du jura franco-suisse et amis / Association régionale de développement agricole et rural du Massif du Jura (ARDAR) / Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté
3. Auvergne Estives
4. Collectivité européenne d'Alsace
5. Collectif des Races Locales de Massif (CORAM)
6. Causses & Cévennes UNESCO
7. Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna / Association des Commissions Syndicales du Pays-Basque
8. Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin
9. Région Grand Est
10. Ensemble Cors des Alpes du Hohnack Walbach
11. Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
12. Département des Pyrénées-Atlantiques
13. Collectif pour la promotion du merinos d'Arles
14. Communes Pastorales
15. FROSE – Fédération Régionale Ovine du Sud-Est
16. Association Maison de la Transhumance
17. Association des AFP et GP des Pyrénées-Orientales
18. Association Buru Beltza
19. Grupe Folklorique Les Marcaires de la Vallée de Munster
20. Association des Éleveurs et Transhumants des trois vallées bearnaises



ADT
ALSACE
DESTINATION
TOURISME

Monsieur Florent CAMPELLO
Président
Organisme de Sélection de la
Race Bovine Vosgienne
11, rue Jean Mermoz
B.P. 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Colmar, le 20/05/21

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier m'informant du projet porté par votre organisme avec le Collectif des Races de Massifs (CORAM) pour que soit inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO la pratique de la transhumance.

Soyez assuré de mon total soutien personnel ainsi que de celui d'Alsace Destination Tourisme à cette initiative, compte tenu de l'importance de cette tradition pour l'Alsace et le Massif des Vosges.

En effet, la transhumance participe de manière incontournable à l'image de notre région, au maintien d'une activité agricole en montagne et des espaces ouverts sur la crête, à la production saisonnière de produits montagnards et naturels tant appréciés par nos visiteurs, à bien évidemment à des manifestations festives au printemps et à l'automne, à la suite des troupeaux lors de la montée sur la crête puis la redescente que partagent habitants, visiteurs et touristes dans une ambiance de communion joyeuse avec la nature et ceux qui y travaillent.

Je vous confirme donc, comme souhaité et sans aucune réserve, le consentement et soutien sans faille d'Alsace Destination Tourisme à l'inscription de la transhumance à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Max DELMOND
Président

www.alsace-destination-tourisme.com



**Association des Bergers
du jura franco-suisse et
amis**

26 Chantegrue
25160 VAUX ET
CHANTEGRUE



**Association régionale de
développement
Agricole et Rural du
Massif du Jura (ARDAR)**
12 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE-VALENTIN



**Chambre Régionale
d'Agriculture de
Bourgogne-Franche-
Comté**

1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE

Besançon le 07décembre2021

Madame Valérie PERLES
**Département du Pilotage de la recherche
et de la Politique scientifique**
Direction générale des Patrimoines
6 rue des Pyramides
75001 PARIS

À l'attention de Mme Fabienne GILOT – CORAM Chef de fil national FRANCE

Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance en France au Patrimoine Culturel Immatériel

Madame,

Cette lettre est le fruit de la collaboration de trois structures impliquées dès le début du parcours à l'inscription de la pratique « transhumance » au Patrimoine culturel immatériel. Elle regroupe l'Association des Bergers du Jura Franco-Suisse et Amis (ABJFSA), l'Association Régionale de Développement Agricole et Rural du massif du Jura (ARDAR) et la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté. Quand bien même nos structures ne bénéficient pas des mêmes financements, que leur histoire et leur inscription dans le territoire sont différentes, avec des avis parfois divergents, nous nous associons dans cette aventure car nous avons comme unité la défense de nos montagnes face aux enjeux actuels.

L'ARDAR et les Chambres représentent ainsi le monde agricole de montagne, et l'ABJFSA le microcosme lié aux territoires pastoraux de ce monde agricole de montagne avec ses bergères et bergers, et leurs spécificités très particulières.

La pratique de la transhumance nous relie, nous rapproche et ainsi nous portons ensemble cette lettre de consentement.

L'ARDAR fédère plusieurs organismes agricoles et collectivités à l'échelle du massif du Jura depuis 1974. Elle conduit depuis 2002 une politique volontariste en faveur du développement du pastoralisme en valorisant la multifonctionnalité agricole, économique, paysagère, environnementale et touristique.

Les chambres d'agriculture sont quant à elles des établissements publics. Ce sont des organisations, dites consulaires, pilotées par une équipe de responsables professionnels élus tous les six ans. Elles représentent ainsi les principaux acteurs du secteur agricole, rural et forestier de leur territoire. Depuis 2002 la chambre régionale agricole s'associe à l'ARDAR pour l'animation de l'association et se mobilise à ses côtés en faveur du pastoralisme au travers de trois axes indissociables.

-politique afin de faire reconnaître ses spécificités et ses bénéfices pour le territoire et ainsi créer les conditions de son développement grâce à une politique de soutiens à l'aménagement des espaces pastoraux soutenue par l'Etat et la Région.

-technique avec des actions d'acquisition de connaissances et de références destinées à mieux conseiller les éleveurs, propriétaires et gestionnaires d'espaces pastoraux

-animation destinée à sensibiliser, informer et accompagner ces publics variés.

Elle travaille notamment au sein d'organisations intermassifs au niveau national pour défendre la prise en compte de cette pratique dans les différents dispositifs, notamment la politique agricole commune. En parallèle elle développe différents observatoires afin d'orienter ces politiques.

L'ABJFSA a été créée en 1993, suite à la mise en échec par la société civile française et suisse d'un projet de circuit automobile qui allait détruire 3 alpages au sein de la forêt du Risoux. C'est une association indépendante.

Elle a pour objectifs :

- de défendre la vie pastorale en respectant la présence du berger à l'alpage, la reconnaissance de son métier, sa formation
- de défendre les milieux naturels d'altitude (le pré bois, faunes et flores spécifiques), le patrimoine bâti
- de défendre la culture qui entoure nos pratiques de transhumances, de gestion pastorale, et aussi le rapport à l'animal domestique transhumé à travers nos techniques spécifiques.
- La création d'une formation initiale au métier de gardien de troupeau au CFPPA de Montmorot, formation novatrice car souhaitant inclure la diversification de l'activité et sa pluriactivité, la gestion de la prédation, et donnant la Capacité Agricole grâce au titre du BPREA.

Elle permet de favoriser les liens entre bergers, monde agricole et non agricole, professionnel ou non, institutions et services de l'Etat, à l'instar du F'Estiv'Al « A la rencontre des bergers », co organisé avec le lycée agricole de Montmorot et sa section BTS Gestion et Protection de la Nature Biquilifiante.

L'ABJFSA est membre fondateur au niveau national de la Fédération des Associations de Bergères et Bergers de France, qui regroupe les associations de berger des différents massifs français, créée en 2014 à Saint Martin de Cro (13). Fédération active depuis au sein du Groupement National Loup et audité par le Conseil National de la Montagne.

Ces organisations contribuent à optimiser la valorisation des 575 unités pastorales recensées sur le massif du Jura représentant 45000 ha soit 11% de la Surface Agricole Utile du massif. La transhumance y est pratiquée sur des distances de l'ordre de quelques kilomètres à plusieurs dizaines, généralement par des exploitants agricoles, mais également par des bergers pour un tiers des surfaces. Ces pratiques sont facilitées par des organisations collectives du foncier et de la gestion des troupeaux pour un quart des estives.

Sur le massif du jura, l'élevage à composante pastorale est source de plusieurs productions emblématiques de qualité reconnue, avec les AOP Comté, Morbier, Mont d'Or et Bleu de Gex. Il est ainsi créateur d'une forte valeur ajoutée sur le territoire grâce à un tissu coopératif local extrêmement dense. Il permet également le maintien des milieux ouverts favorables à la biodiversité et aux paysages typiques du massif, vecteurs de tourisme et d'attractivité économique.

Aussi avec l'inscription de la transhumance au patrimoine immatériel, nous espérons pouvoir appuyer l'intérêt des travaux menés par les différentes organisations favorables au maintien de cette activité, de l'emploi pastoral et l'aider à faire face aux enjeux de demain que sont l'accès au foncier pour les structures agricoles hors AOP, les changements climatiques, le développement de la prédation et la conciliation des usages sur les estives.

Les acteurs du massif du Jura rappellent que la pratique de la transhumance est intimement liée aux enjeux de l'activité pastorale. Sans pastoralisme pas de transhumance.

Dans ce contexte, nous avons le plaisir de vous faire connaître notre consentement à l'inscription de cette pratique au patrimoine culturel immatériel.

Veillez agréer nos respectueuses salutations.

Quentin PUTELAT

Président de l'ABJFSA



ABJFSA
Association Bourgogne Jura
Fédération des Syndicats
Fédération des Agriculteurs
Fédération des Producteurs
Fédération des Éleveurs
Fédération des Éleveurs

Pierre-Henry PAGNIER

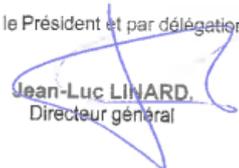
Président de l'ARDAR



Christian DECERLE

Président de la Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté

Pour le Président et par délégation.



Jean-Luc LINARD
Directeur général



37, avenue de Collandres
15400 RIOM-ès-MONTAGNES

À l'attention de Mme Fabienne GILOT

projets.fabiennegilot@gmail.com

A Aurillac, le 23 novembre 2021

Objet : consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel

Madame, Monsieur

Auvergne Estives accompagne l'ensemble des projets structurants autour du pastoralisme : accompagnement technique et matériel des estives, conciliation d'usages, préservation des espaces naturels pâturés, soutien à l'emploi ... En tant que service pastoral auvergnat, notre structure est investie dans le soutien et le développement des structures collectives pastorales sur le territoire auvergnat. Auvergne Estives est également l'interlocuteur privilégié des nombreux acteurs du territoire sur le volet pastoral (collectivités territoriales, Parcs Naturels Régionaux, Conservatoire d'Espaces Naturels, Chambres d'agriculture...). Plus largement, l'association est membre du Réseau Pastoral Auvergne-Rhône-Alpes.

En Auvergne, les pratiques et savoir-faire autour de la transhumance sont nombreux et bon nombre d'exploitations agricoles en dépendent. Les estives représentent une surface de plus de 120 000 hectares, sur lesquelles les éleveurs de la région transhument pour la saison. Ces terres sont également très convoitées par de nombreux éleveurs en provenance d'autres départements. Dès lors des transhumances sur de longues distances sont organisées. Ces pratiques ancestrales sont donc un pilier important pour la pérennité des estives mais aussi pour l'économie des territoires (tourisme, vie locale ...). Toutes les aménités du pastoralisme sur les territoires en dépendent.

Ce patrimoine d'exception reste toutefois fragile. En réponse aux différents enjeux qui le concernent, l'accompagnement et la reconnaissance des pratiques et savoir-faire du pastoralisme sont des incontournables. Cela passe par des actions concrètes dans la perspective d'offrir des conditions favorables au maintien des pratiques pastorales et par une valorisation auprès des différents publics : partenaires techniques et financiers, institutionnels, grand public ... Des initiatives ponctuelles sont d'ores et déjà en cours, impulsées par des territoires très attachés à ces traditions : événements festifs autour de la montée aux estives, restauration du bâti, reconquête pastorale ... Actuellement, nous œuvrons d'ailleurs à faire vivre cette culture au travers les temps, notamment dans le cadre d'un projet d'espace muséographique sur l'histoire du Cézallier qui abordera les questions du pastoralisme et des transhumances.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous réaffirmer le consentement et le soutien sans faille d'Auvergne Estives à l'inscription de la transhumance à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité.

Jean-Michel VIGIER
Président d'Auvergne Estives



Strasbourg, le 30 août 2021

LE PRESIDENT

Monsieur Florent CAMPELLO
Président de l'Organisme de sélection de la
Race Bovine Vosgienne
11 rue Jean Mermoz – BP 8038
68127 SAINTE-CROIX EN PLAINE

Monsieur le Président,

C'est avec fierté, en tant que Président de la Collectivité européenne d'Alsace, que je soutiens la candidature des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Je considère que cette inscription contribuerait à protéger et promouvoir un savoir-faire ancestral et universel, garant d'une agriculture de montagne extensive et herbagère, de paysages emblématiques, de produits d'exception valorisés en circuits courts.

Les marcaires, au cœur actuel et historique de la transhumance dans le Massif des Vosges, sont des acteurs du patrimoine vivant qui reçoivent de très nombreux visiteurs curieux de découvrir cette pratique ancestrale et de goûter les produits de la montagne dans le réseau des fermes-auberges. La transhumance est ainsi à bien des égards un pilier de la vie de la montagne en Alsace.

Cette tradition agricole ancestrale est essentielle à la pérennité des exploitations pour leur autonomie fourragère, mais elle l'est aussi pour le maintien des paysages typiques des chaumes vosgiennes.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'inscription de cet élément à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Une copie de ce courrier sera adressée à Madame Fabienne GILOT du Collectif des Races des Massifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordina

Frédéric BIERRY

Collectivité européenne d'Alsace

Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex 9

Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

03 69 49 39 29 | www.alsace.eu

La correspondance doit être adressée à M. le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.



D21-0001117



Collectif des Races Locales de Massif

Institut de l'Elevage - BP 42 118 - 31 321 CASTANET TOLOSAN CEDEX

www.races-montagnes.com - Coram@racesdefrance.fr - Tel : 05 61 75 44 49 - fax : 05 61 73 85 9

Castanet Tolosan, le 17 décembre 2021

Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO)

Madame, Monsieur,

Le Collectif des Races locales de Massif ou CORAM est une association créée en 2008, union d'organismes de sélection au sens du Règlement Européen 2016/1012 du 8 juin 2016 de races locales de massifs. Elle regroupe 14 adhérents représentant 34 races locales bovines, ovines, laitières et allaitantes réparties sur 5 massifs.

L'association a pour but de coordonner, de représenter et de promouvoir les races rustiques locales bovines, ovines, lait et viande des massifs français ou les organismes de sélection de ces races, en particulier par :

- l'expression, la défense et la promotion des intérêts économiques, politiques, techniques, scientifiques, patrimoniales et culturels, des organismes de sélection des races de massif auprès des administrations européennes, nationales, régionales et locales, des organisations professionnelles agricoles européennes, nationales, régionales et locales, des instituts techniques et de recherche et auprès de toutes organisations intervenant en zone de massif;
- la valorisation des recherches portant sur les zones de massif aux niveaux local, régional, national et sectoriel. La génétique et le pastoralisme font l'objet d'une attention particulière;
- la promotion auprès de prescripteurs, élus, et professionnels de la filière des races de massif et l'édition de publications.

La transhumance reste pour la grande majorité des éleveurs de races locales de massif une pratique vivante, un élément important dans l'équilibre technico-économique à l'échelle du système d'exploitation et également à l'échelle du territoire montagneux qui s'organise, se développe et s'adapte face aux enjeux climatiques et environnementaux grâce à elle. Elle est un événement qui rythme toute la vie familiale et villageoise. Dans de nombreuses régions, les manifestations culturelles autour de la transhumance utilisent l'image positive des races locales de massif pour communiquer sur la transhumance et les savoir-faire qui y sont attachés.

La transhumance préserve le lien Homme-Nature si difficile à maintenir dans nos sociétés actuelles, de plus en plus urbanisées, vibrant pour les nouvelles technologies et les échanges virtuels. Elle ancre des communautés sur un territoire qui est menacé de désertification et les relie les unes aux autres de territoires en territoires.

Inscrire la Transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco est pour nous un gage supplémentaire pour la reconnaissance, le maintien et la transmission des savoir-faire liés à cette pratique dans le monde, y compris pour le maintien de la biodiversité domestique que constitue la diversité des races locales de chaque territoire adaptées à la pratique de la transhumance.

Son inscription contribue indéniablement à créer et/ou renforcer un lien fort entre les communautés qui la pratiquent à travers le monde et facilite ainsi l'émergence de nouveaux projets internationaux de coopérations culturelles mais aussi agricoles, économiques, scientifiques, etc.

Son inscription, à l'inverse de figer la pratique, permet au contraire de la valoriser, la promouvoir et la faire vivre de façon durable.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître, en tant que chef de file pour la partie France et co-chef de file avec l'Espagne pour la partie internationale de la démarche d'inscription, le consentement du CORAM à l'inscription de cet élément à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Espérant que cette candidature sera accueillie favorablement, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Florent CAMPELLO

^{P.O.}
Cécile VIRIAT, Directrice


Madame Valérie PERLES
Département du Pilotage de la recherche et de la
Politique scientifique
Direction générale des Patrimoines
6, rue des Pyramides
75001 PARIS

Affaire suivie par : Morgane COSTES-MARRE

Florac, le : 12 octobre 2021

Objet : Soutien à la candidature de l'inscription des pratiques de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité

Madame Perles,

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, gestionnaire du site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial au titre de paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen en 2011, souhaite par la présente, manifester tout l'intérêt que représente le projet d'inscription de la transhumance au patrimoine culturel immatériel.

En effet, la transhumance est un attribut immatériel identitaire du Bien Causses et Cévennes reconnu dans notre dossier de candidature à l'UNESCO.

Cette pratique, encore bien vivante sur nos massifs et les savoir-faire qui lui sont inhérents, ont su perdurer en évoluant et s'inscrit ainsi parfaitement dans la thématique de paysage culturel vivant et évolutif pour lequel Causses et Cévennes a été inscrit.

Le rôle de la transhumance est indéniable pour la conservation des milieux ouverts qui font tout l'intérêt écologique et la richesse paysagère aujourd'hui reconnue internationalement pour notre site UNESCO.

De plus, cette pratique demeure une nécessité économique pour les exploitations agricoles, accentuée par le changement climatique, permettant ainsi de conforter leur maintien.

L'Entente, intéressée dès le début par ce projet de reconnaissance de la transhumance, a ainsi pris part au comité de pilotage français, a organisé des réunions sur son territoire et s'apprête aujourd'hui à intégrer des actions du plan de sauvegarde de la transhumance au PCI dans son futur plan de gestion qui débutera en 2022.

L'inscription des pratiques de la transhumance à l'inventaire national du PCI a été une première étape accueillie très positivement par les praticiens du territoire et nous sommes aujourd'hui très favorables à la poursuite de cette reconnaissance au niveau international.

Ce projet permet de croiser plusieurs champs d'intérêts tel que le confortement de l'agriculture locale, la sauvegarde du patrimoine bâti et naturel lié à la transhumance ainsi que le partage de pratiques, notamment autour du bassin méditerranéen et au-delà.

De par cette reconnaissance les pratiquants de la transhumance espèrent avoir une meilleure compréhension et de fait, une meilleure reconnaissance de leur travail dans une société de plus en plus urbaine et avec qui, parfois, la communication devient difficile.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, j'ai donc le plaisir de vous faire connaître le soutien de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes à l'agrégation de la candidature de cet élément portée par la France et ses partenaires au patrimoine culturel immatériel.

En souhaitant vivement que ce projet aboutisse, je vous prie d'accepter, Madame Perles, mes plus respectueuses salutations.

La Présidente de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL





Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna

Association des Commissions Syndicales du Pays-Basque

Monsieur BIDART Joseph Michel
Président des Commissions Syndicales du Pays Basque
10 rue Arthez Lassalle
64 130 Mauléon Soule

Ministère de la Culture
Madame Valérie PERLES
Département du pilotage de la recherche et
de la politique scientifique
Direction générale des patrimoines
6 rue des Pyramides
75001 PARIS

Le 03 novembre 2021

Objet : consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance en France à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

Madame,

Nous suivons depuis quelques mois maintenant la démarche entreprise sous l'égide du Collectif des Races de Massif (CORAM), avec les partenaires du comité de Pilotage national, concernant le classement de la transhumance au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Cette démarche nous intéresse très fortement et son aboutissement serait une vraie reconnaissance de la spécificité de nos territoires.

Les Commissions Syndicales ont été créées il y a un peu plus de 150 ans pour gérer et valoriser des territoires valléens. Dans les Pyrénées Atlantiques, les Commissions gèrent depuis lors des activités qui étaient en place bien avant leur création, principalement le pastoralisme et la transhumance, sur des dizaines de milliers d'hectares. Cette activité permet de faire vivre un tissu rural valléen important en valorisant les ressources locales et notamment l'herbe.

Elle permet également de faire vivre une agriculture de proximité qui par son travail, aménage la montagne et génère des produits de qualités. Elle est cependant confrontée à une évolution rapide de notre société qui ne prend pas toujours le temps de la comprendre, de l'accepter et de lui permettre de perdurer.

Les Commissions Syndicales, ancêtres des intercommunalités continuent malgré tout de gérer cette activité et ces territoires en biens communs. Cette gestion, conduite par la communauté

locale, partagée et collective, associant tous les éleveurs transhumants se fait aussi aujourd'hui avec l'ensemble des partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Centre Départemental Ovin...) et institutionnels (services de l'Etat, intercommunalités...).

Cette transhumance a besoin d'être reconnue pour faire perdurer ses savoir-faire, reconnaître ses richesses et assurer son avenir.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous réaffirmer le consentement des Commissions Syndicales du Pays Basque à l'inscription de cet élément à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel, tenu par le ministère de la Culture.

Le Président
Michel BIDART

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Bidart', written in a cursive style.



Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin et départements limitrophes

Monsieur Florent CAMPELLO
Président de l'Organisme de Sélection de la
Race Bovine Vosgienne
11 Rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE

Colmar, le 1^{er} juin 2021

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à votre projet d'inscrire la pratique de la transhumance sur la liste UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Au nom de l'ensemble des fermiers-aubergistes, je ne peux que saluer et soutenir cette initiative.

L'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin est une association à but non lucratif qui a été créée en 1971 à l'initiative des fermiers-aubergistes eux-mêmes. Aujourd'hui elle fédère une quarantaine d'établissements uniquement localisés en zone de montagne.

Elle a été fondée sur le principe de la double activité et c'est cette combinaison de l'accueil touristique et de l'agriculture de montagne qui permet encore aujourd'hui aux fermes-auberges de maintenir d'authentiques traditions. Les fermiers-aubergistes exercent une action d'utilité publique grâce au rôle primordial qu'ils jouent dans l'entretien des paysages mais aussi en matière de protection de l'environnement et de développement local durable. Par le maintien de la présence humaine en montagne dans les vallées, ils dynamisent par leur activité l'agriculture, le tourisme et l'économie du Massif des Vosges.

Si ce concept agro-touristique est né dans le Haut-Rhin, il a rapidement pris une dimension nationale, la dénomination « ferme-auberge » devenant une formule de diversification de l'exploitation agricole. L'association haut-rhinoise s'est toutefois démarquée du mouvement national et a défini sa propre charte en 1992. Cela lui a notamment permis de préserver ses particularités telles que l'entretien de plus de 80ha de prairies en montagne pour certaines exploitations ou encore la transhumance.

Cette tradition ancestrale se perpétue encore aujourd'hui et rythme la vie du fermier-aubergiste. La transhumance (« s Wandla » en alsacien) est en effet un moment très important dans l'année du marcaire. Que ce soit pour la montée à l'estive au printemps, ou pour la descente dans la ferme d'hiver à l'automne, pour ce grand jour, les vaches sont nettoyées, brossées, taillées, de même que les cloches et clarines. Les proches des fermiers-aubergistes mais aussi les visiteurs et touristes, accompagnent les troupeaux dans une ambiance festive et bon enfant.

./.

Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin

1 Rue Schlumberger – BP 60 337 – F 68006 COLMAR Cedex

Tél. +33 0(3) 89 20 10 68

Email : info@fermeaubergealsace.com – Internet : www.fermeaubergealsace.fr



Pour toutes raisons, je vous confirme donc comme souhaité, le consentement sans aucune réserve de l'Association des Fermes-Auberges du Haut-Rhin à l'inscription de la transhumance à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité (UNESCO).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Sifferlen', with a large, stylized initial 'S' and a horizontal flourish extending to the right.

Serge SIFFERLEN
Président



Le Président

Jean Rottner

Monsieur Florent CAMPELLO
Président de l'Organisme de Sélection de la
Race Bovine Vosgienne
11 rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Strasbourg, le 29 mai 2021

Cab : AF/CD

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre correspondance en date du 27 avril dernier concernant votre demande d'appel à consentement en faveur de l'inscription de la pratique de la transhumance sur la liste UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez.

En inscrivant en juin 2020 la transhumance pratiquée par les bergers et les éleveurs français comme patrimoine culturel immatériel en France, une première étape importante a été franchie pour permettre la candidature internationale pour une reconnaissance de la transhumance comme Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Je suis particulièrement fier et heureux d'apporter aujourd'hui mon soutien à cette démarche.

Au-delà du Massif des Vosges, au-delà de nos vallées et de nos montagnes, le cœur de la Région Grand Est transhume au son des clarines et des rituels festifs qui accompagnent le départ des bêtes pour les pâturages. Cette pratique ancienne a permis de façonner les paysages de nos montagnes, laissant l'Homme s'y installer et prospérer. Si nous profitons aujourd'hui d'activités économiques et touristiques, qui font en partie, l'attractivité de notre massif des Vosges, c'est bien grâce à l'élevage et à la transhumance.

La transhumance, au-delà des traditions, est un trésor à défendre car elle est la garante des modes d'élevage et les pratiques pastorales en altitude, les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux, les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires qui confortent aujourd'hui l'activité agricole, si importante pour le dynamisme de notre région.

Soyez donc assuré, qu'en mon nom et en celui de la Région Grand Est, du consentement en faveur de l'inscription de la pratique de la transhumance sur la liste UNESCO du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Région Grand Est

Ensemble
Cors des
Alpes
du Hohnack
Walbach



10B rue du Muhlele 68140 Gunsbach

tél : 06.83.10.78.79 mail : guy.buecher@sfr.fr

Association inscrite au Tribunal d'instance de Colmar

SIRET : 898 612791 00019

Gunsbach le 26.05.2021

A l'attention de "Transhumance-Patrimoine"

Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'inventaire national du patrimoine culturel de l'humanité

Notre ensemble de cors des Alpes tire son existence de ses lointains ancêtres qui ont amené le cor des Alpes dans la vallée de Munster. Il s'agit de ces paysans suisses qui sont venus s'installer sur les hautes chaumes Vosgiennes et qui ont amené avec eux le cor des Alpes après la guerre de 30 ans. Un des objectifs de notre ensemble consiste à traduire en musique les us et coutumes de la vie d'autrefois dans les Vosges, comme celle d'aujourd'hui. Ayant participé à plusieurs reprises à une transhumance et fait sonner nos cors pour le plus grand plaisir de la population, nous avons même écrit une pièce spécifique intitulée transhumance pour accompagner cette manifestation populaire.

Notre lien avec les fermiers de montagnes qui organisent ces transhumances est évidente puisque les premiers à jouer de notre instrument ce furent ces paysans nommés « marcaires » et qui jouent un rôle important dans l'entretien et la préservation environnementale de l'espace des hautes Vosges. La transhumance ce n'est pas seulement une tradition, mais c'est aussi aujourd'hui un moyen essentiel grâce aux marcairies dans l'accueil de la « transhumance » des humains qui vont s'oxygéner en montagne.

L'enjeu économique et écologique lié à l'existence de ces transhumances annuelles est lui tout aussi important que la préservation des produits issus de cette agriculture de montagne.

C'est donc en connaissance de ces éléments essentiels à la vie de nos vallées vosgiennes que notre « ensemble de cors des Alpes du Hohnack » (ECAH) donne son accord pour l'inscription de la pratique de la transhumance à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Guy BUECHER
Président de l'ECA



**Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
Syndicat Mixte du Haut-Béarn**

Oloron, le 08 novembre 2021

Le Président

**Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Culture
Direction générale des patrimoines
6, rue des Pyramides
75001 PARIS**

*A l'attention de Mme Valérie PERLES,
Département du pilotage de la
recherche et de la politique scientifique*

Objet : Soutien à la candidature de la transhumance au patrimoine immatériel de l'UNESCO

Madame la Ministre,

L'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn a été créée en 1994 pour gérer en patrimoine commun 100.000 hectares de territoire montagnard des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous (Pyrénées-Atlantiques) dans les domaines de l'agro-pastoralisme, de la forêt, de l'eau et de l'environnement.

Notre rôle est d'organiser la concertation de l'ensemble des acteurs du territoire, élus des communes et commissions syndicales, bergers, forestiers, chasseurs, représentants de protection de la nature..., en partenariat avec les organismes professionnels (chambres consulaires, centre départemental de l'élevage ovin,...) et les services de l'Etat, autour du Sous-Préfet d'arrondissement. Notre objectif est que tous les projets soient co-construits et partagés de façon à assurer le développement durable du territoire, dans le respect de l'identité pastorale de nos vallées et des enjeux environnementaux liés à la qualité exceptionnelle de nos montagnes. Au plan juridique, notre Institution repose sur un syndicat mixte aujourd'hui composé de 21 communes des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, de 4 commissions syndicales de la vallée d'Ossau, du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Plus de 65% de notre territoire, soit 65.000 ha, est composé d'unités pastorales. Sur nos 240 estives, 150 sont équipées de cabanes pastorales, dont 72 où l'on ne peut aller qu'à pied. Propriétés des communes et commissions syndicales, ces cabanes sont mises à disposition des éleveurs transhumants, qui y fabriquent durant les 3 mois d'été plus de 250 tonnes de fromage fermier.

.../...

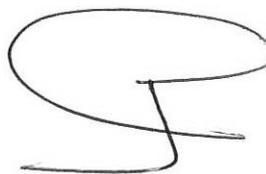
Les origines de l'activité agro-pastorale et de la transhumance dans les vallées du Haut-Béarn remontent à plus de 7.000 ans. L'agro-pastoralisme béarnais, historiquement transhumant, laitier et fromager, a façonné nos vallées, nos paysages, et continue à construire notre société valléenne.

Avec la présence permanente des bergers durant 3 mois, qui guident au quotidien leurs troupeaux et assurent une répartition optimale du pacage sur l'ensemble de l'estive, la transhumance permet d'entretenir de la meilleure des façons nos vastes territoires d'estives et leurs richesses. C'est la raison pour laquelle dès 1994, nous nous sommes collectivement employés à mettre aux normes, moderniser et mettre en conditions de vie nos cabanes pastorales, pour donner de l'avenir à la transhumance et au pastoralisme.

Plus largement, notre pastoralisme transhumant est porteur de force de vie dans les vallées et de nombreuses aménités pour notre société moderne : maintien de l'activité dans les villages, contribution à la qualité du territoire,

Pour toutes ces raisons, la transhumance est un élément fort de notre culture, de notre identité. Aussi, j'ai le plaisir de vous faire connaître l'appui sans réserve de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn à l'inscription de la transhumance à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO.

Je vous assure, Madame la Ministre, de mes sentiments les meilleurs..

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a smaller 'C' and 'A'.

Robert CASADEBAIG

Pau, le 16 NOV. 2021

LE PRÉSIDENT

Madame Roselyne BACHELOT
Ministère de la Culture
PALAIS ROYAL
3 RUE DE VALOIS
75001 PARIS

Objet : Soutien à l'inscription des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Madame la Ministre,

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a donné une place importante à son territoire de montagne. Cette diversité d'économies territoriales, d'enjeux sociétaux et environnementaux nous a poussés en 2017 à mettre en place un Plan Montagne 64, le premier du Massif des Pyrénées associant plus de 160 acteurs à con-construire pour les dix prochaines années un plan d'actions ambitieux.

Cette construction collective a permis dès l'année suivante de construire un Plan Pastoral 64 permettant de soutenir directement le pastoralisme des Pyrénées-Atlantiques, pour près de trois millions d'euros ces trois dernières années.

En effet dans notre département, l'économie pastorale a toujours constitué une activité essentielle et constitue près de 50 % du pastoralisme de la chaîne des Pyrénées. L'important renouvellement de cette activité en fait aujourd'hui une forme moderne d'exploitation et de gestion de ressources semi-naturelles, adaptée aux nouvelles exigences sociétales et politiques en matière de durabilité des activités agricoles.

Ainsi, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'inscrit pleinement dans la mobilisation collective des acteurs de la montagne en vue d'une valorisation du bien commun et de ses différentes composantes patrimoniales (identité, ressources naturelles, savoir-faire, pratiques locales).

La transhumance, pratique ancrée sur notre territoire qui consiste à faire monter les troupeaux de différentes espèces (bovins, ovins, chevaux) sur des pâturages d'altitude au milieu du printemps, participe au soutien de ces enjeux en permettant, notamment, d'offrir aux consommateurs des produits locaux de qualité tout en assurant un revenu décent pour les agriculteurs, participant ainsi au maintien de l'activité en milieu rural et à la vie des petites communes.

La dimension environnementale qu'elle soutient est un enjeu également incontournable pour le développement du territoire dont il convient d'assurer la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et patrimoniales.

L'ensemble de ces pratiques permet ainsi le développement d'une nouvelle attractivité touristique mêlant respect des traditions et nouvelles aspirations sociétales pour lesquelles chaque participant, d'ici ou d'ailleurs, se sent acteur.

Ainsi parce que la transhumance fait partie intégrante de notre territoire, le Département des Pyrénées-Atlantiques soutient l'inscription de la transhumance à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel, tenu par le Ministère de la Culture.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Ceci est pour vous d'un très grand
intérêt - Bien - vos*

Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental



COLLECTIF POUR LA PROMOTION DU MERINOS D'ARLES
Coopérative Agneau Soleil - Les Glycines
Avenue Céret – 13310 St Martin de Crau
FRANCE

Fabienne GILOT
Collectif des Races des Massifs
BP 42 118

31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX
FRANCE

Objet : Soutien à la candidature de la transhumance
au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité
(UNESCO)

Salon de Provence, le 29 octobre 2021

Madame,

Le Collectif pour la Promotion du Mérinos d'Arles, association Loi 1901 créée en 2018, a pour objectif de rassembler tous les partenaires, personnes physiques et morales, qui participent et concourent à la promotion de la race Mérinos d'Arles et de ses produits. Il rassemble ainsi aujourd'hui des éleveurs de race mérinos d'Arles (membres actifs), des institutions partenaires (membres de droits) et des personnalités qualifiées. Toutes les actions de promotion de la race sont menées en lien avec l'organisme gestionnaire du schéma de sélection de la race Mérinos d'Arles et agréé par le ministère de l'Agriculture.

L'origine de la race remonte à la « méridisation » du cheptel français à la fin du XVIIIe siècle, grâce aux croisements des brebis du territoire d'Arles avec des mérinos importés d'Espagne, afin d'améliorer la qualité de la laine. Elle est ainsi encore parfois appelée par les éleveurs la « métisse ». Elle est aujourd'hui principalement orientée vers la production d'agneaux. La race compte désormais 300 000 brebis, principalement localisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Bonne marcheuse, très rustique, parfaitement adaptée à la transhumance, elle est appréciée des éleveurs pour ses grandes qualités, particulièrement la finesse de sa laine et la saveur de ses agneaux. La plupart des éleveurs de mérinos d'Arles sont des transhumants. Ils pratiquent diverses formes de transhumance : la grande transhumance estivale, depuis les plaines et littoraux de Provence vers l'ensemble du massif alpin ; l'estive locale dans les vallées alpines ; la transhumance hivernale depuis les Alpes vers les plaines et massifs de Provence.

La race, façonnée par des générations d'éleveurs et de bergers, adaptée en permanence aux évolutions des pratiques et notamment de celles de la transhumance, est un emblème pour la profession. Tous font de leurs animaux, de leurs troupeaux, un motif de fierté dans lequel ils peuvent se reconnaître. Leur attachement pour cet animal se manifeste particulièrement au travers de son effigie, que l'on retrouve fréquemment sculptée sur les colliers des sonnailles, les clavettes et couteaux, et même de nos jours peinte sur les bétailières de transhumance.

.../...

La reconnaissance de la transhumance comme patrimoine renforcera les actions du CPMA, notamment son activité de capitalisation des connaissances liées aux produits du Mérinos d'Arles, et plus particulièrement à sa laine : histoire, ethnologie, écologie, sociologie, économie, agronomie, zootechnie, gestion territoriale... Le Collectif travaille particulièrement à l'amélioration de la qualité et de la valorisation de la laine Mérinos d'Arles par la création et le développement de vêtements de randonnée et d'activités de pleine nature. Ce projet a été labellisé Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en décembre 2018. Il est associé au développement de l'itinéraire de Grande Randonnée « *La Routo. Sur les pas de la transhumance* » qui relie les plaines de Camargue et de Crau aux vallées alpines par les anciennes voies de transhumance.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître le consentement du Collectif pour la Promotion du Mérinos d'Arles à l'inscription de cet élément au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO).

Le président,
Lionel ESCOFFIER





La Présidente

Madame Fabienne GILOT
Collectif des Races des Massifs
BP 42 118
31321 Castanet Tolosan cedex

Paris le, 5 novembre 2021

Objet : Soutien à la candidature de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité

Madame,

Je, soussignée Denise Leiboff, exprime par la présente lettre, mon soutien à la demande transnationale pour l'inscription de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO).

En effet la Fédération Nationale des Communes Pastorales que je préside est une Association qui regroupe les Communes Pastorales sur le territoire desquelles un ou plusieurs Éleveurs pratiquent une Activité Pastorale basée sur un Système de Production et d'Élevage permettant de valoriser ses ressources fourragères par l'élevage des ovins, des bovins, des équidés ou des caprins. Ces Communes Pastorales sont nombreuses à accueillir des troupeaux qui, après la Transhumance et avant la descente des troupeaux vont passer plusieurs semaines en «Estive» en étant gardées par les Eleveurs et les Bergers. Ce sont aussi très souvent des Collectivités Territoriales «Montagnardes» qui ont à cœur de Valoriser nos Traditions et faire découvrir à de nombreuses familles et à un large public, en particulier en période estivale, les Enjeux du Maintien du Pastoralisme. La reconnaissance de la Transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité sera l'aboutissement d'un savoir-faire ancestral qui façonne nos territoires et participe à la Préservation de la Biodiversité.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître le soutien de la Fédération Nationale des Communes Pastorales à la candidature de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'assurance de ma considération.

Denise LEIBOFF,
Présidente de la Fédération Nationale des Communes Pastorales



Fédération nationale des Communes Pastorales

7 rue de Bourgogne
75007 PARIS

contact@ass-fncp.org - 06 09 84 02 77



FROSE – Fédération Régionale Ovine du Sud-Est

570 Avenue de la Libération

04100 MANOSQUE

France

Fabienne GILOT
Collectif des Races des Massifs
BP 42 118
31 321 CASTANET TOLOSAN CEDEX
France

A Manosque, le 20 octobre 2021

Objet : Soutien à la candidature de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité

Je, soussigné Jacques Courron, président de la FROSE, syndicat des éleveurs ovin de la région Provence Alpes Côte d'Azur, exprime par la présente lettre, mon soutien à la demande transnationale pour l'inscription de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO).

La transhumance est essentielle pour nos éleveurs. Dans notre région comprise en la Méditerranée et les Alpes, les éleveurs se déplacent pour nourrir leurs troupeaux des zones sèches et au climat doux en hiver aux pâturages frais des montagnes. La transhumance est une composante importante des systèmes d'élevage de la région. C'est une pratique très actuelle.

C'est aussi une pratique qui définit l'élevage de notre région et qui fait la fierté des éleveurs depuis des générations. Elle marque la culture de nos territoires. Le patrimoine de la région est lié à cette pratique : ici, une fontaine pour faire boire les troupeaux en transhumance, là, une place pour les faire se reposer, un chemin emprunté par des générations d'éleveurs et des milliers de brebis. Faire une belle transhumance, avec de beaux animaux, c'est une fierté et ça l'a toujours été ! Les pratiques ont changé au fil des générations : à pied, en train, maintenant essentiellement en camion, il reste toujours pour les éleveurs ces deux « maisons » : la plaine et les collines de Provence l'hiver et la montagne l'été, qui sont reliées par la transhumance.

Notre syndicat s'est toujours battu pour que la transhumance existe malgré les menaces qui pèsent sur elles : crise sanitaire de la brucellose, privatisation de certains espaces... Nous défendons la transhumance parce qu'elle est vitale pour les éleveurs de notre région.

Sa reconnaissance à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel serait d'abord pour notre profession souvent décriée une grande fierté. Mais si on adresse notre soutien à cette demande, c'est surtout pour que cette pratique soit préservée et qu'elle perdure. Nous espérons que cela nous donnera une légitimité pour pouvoir continuer à déplacer nos troupeaux de la Provence aux Alpes. Nous espérons qu'avec ce classement nos enfants, les futurs éleveurs pourront transhumer comme leurs grands-parents.

Pour toutes ces raisons qui me tiennent à cœur, je vous saurais gré d'appuyer ce projet.

Cordialement salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Courron', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Jacques Courron,
Président de la FROSE



ASSOCIATION MAISON DE LA TRANSHUMANCE
Centre d'Interprétation des Cultures Pastorales
Méditerranéennes
Domaine du Merle – Route d'Arles
13300 Salon de Provence
FRANCE

Fabienne GILOT
Collectif des Races des Massifs
BP 42 118
31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX
FRANCE

Objet : Soutien à la candidature de la transhumance
au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité
(UNESCO)

Salon de Provence, le 29 octobre 2021

Madame,

L'Association Maison de la transhumance a été créée en 1997 avec l'objectif de valoriser les dimensions culturelles, économiques et environnementales de la transhumance, dans une dimension méditerranéenne. Elle est installée depuis 2012 dans la plaine de la Crau, d'où transhument chaque année vers l'ensemble du massif alpin plus de 150 000 brebis mérinos d'Arles, au Domaine et Centre de Formation du Merle (Salon-de-Provence), siège de la plus ancienne Ecole de bergers transhumants de France. Elle y a ouvert en 2019, en partenariat avec Montpellier SupAgro (L'Institut Agro), un Centre euro-méditerranéen de ressources sur la transhumance. Elle développe depuis sa création des expositions itinérantes, conférences et ouvrages, outils pédagogiques, sentiers de découverte, colloques et rencontres, mais également des études sur les paysages issus des élevages transhumants, les savoirs vétérinaires traditionnels, le patrimoine bâti, la valorisation de la laine ou encore les éleveurs *herbassiers*. Elle mène un projet de grande envergure, intitulé *La Routo. Sur les chemins de la transhumance*, itinéraire agritouristique reliant la plaine de la Crau à la vallée de la Stura (Piémont italien) sur les anciennes drailles de transhumance, qui sera lancé au printemps 2022.

La reconnaissance de la transhumance comme patrimoine, qui est l'un des principaux objectifs menés par l'association depuis sa création, est essentielle :

- pour le modèle de relation entre l'homme, l'animal, le couvert végétal et le climat qu'illustre cette pratique pastorale qui, bien que multiséculaire, s'est toujours adaptée aux changements en cours, et reste d'actualité,
- pour le rôle que jouent ses élevages dans l'équilibre, la diversité naturelle et les paysages des milieux pâturés, des plaines littorales aux alpages d'altitude,
- pour les produits de qualité issus de l'élevage transhumant, la viande, la laine, les fromages notamment, qui, demeurant soumis aux cycles naturels de l'herbe et de l'animal, échappent à l'industrialisation et relèvent d'une agriculture « propre et responsable », participant à l'identité des territoires et répondant à tous les critères du développement durable.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître le consentement de la Maison de la transhumance à l'inscription de cet élément au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

Le président,
Lionel ESCOFFIER



ASSOCIATION DES AFP ET GP
des Pyrénées-Orientales

Association des AFP et GP des PO
Bureau Montagne Elevage
Espace Alfred Sauvy 66500 Prades
France

A Prades, le 01 Novembre 2021

Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Je, soussigné Olivier Gravas président de l'Association des AFP et GP des PO, exprime par la présente lettre, mon soutien pour l'inscription de la transhumance à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).

Notre association encadre, soutien et défend le pastoralisme collectif dans les Pyrénées-Orientales. Elle facilite entre autre l'emploi de pâtres pour les gestionnaires collectifs d'estives, encadre la mise en place de travaux pastoraux et de contrats agro-environnementaux et communique auprès des gestionnaires territoriaux et des autres acteurs locaux pour un multi-usage coopératif et apaisé de nos territoires de montagnes. Or, la transhumance est le fondement même de la gestion collective des estives, c'est *via* cette pratique que les exploitations individuelles mènent leurs animaux sur le territoire partagé de l'estive.

Je considère alors que cette inscription contribuerait à protéger et promouvoir un savoir-faire ancestral et universel, encore vivant et empreint de dynamisme aujourd'hui. Cette pratique patrimoniale reste indispensable, jouant un rôle prépondérant quant à la conservation des milieux ouverts et semi-ouverts utilisés par les troupeaux. Ces milieux, ainsi entretenus, apportent une richesse en terme de biodiversité et de valeur agronomique qu'il n'est évidemment plus à prouver.

De plus, l'obtention de ce label soutiendrait efficacement la reconnaissance et le maintien du pastoralisme, utilisateur de cette transhumance et qui répond non seulement aux enjeux environnementaux de notre époque mais aussi à ceux du bien-être animal, de la production locale de qualité, du maintien d'une vie et d'une économie rurale ainsi qu'aux enjeux de lutte contre les incendies dans un contexte de changement climatique prépondérant.

Je vous saurais gré d'appuyer ce projet.

Mes sincères salutations

Olivier Gravas
Président

Association Buru Beltza
Haize Berri
64120 Ostabat-Asme
burubeltza.elkartea@gmail.com

A l'attention de Madame Valérie PERLES Ministère de la Culture
Département du pilotage de la recherche et de la politique
scientifique
Direction générale des patrimoines
6 rue des Pyramides 75001 PARIS

A Ostabat-Asme, le 14 novembre 2021

Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'Inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité

Madame, Monsieur,

L'association Buru Beltza, basée à Ostabat-Asme souhaite, par la présente, accorder tout son soutien à la demande d'inscription de la Transhumance sur la Liste Représentative du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Buru Beltza, qui signifie « *Tête Noire* » en Euskara, est une association à gouvernance paysanne, qui a pour vocation le maintien de la race ovine laitière Manex Tête Noire et de la pratique de la transhumance en montagne. Une pratique dans laquelle s'inscrit traditionnellement l'élevage de cette race rustique au Pays Basque. La filière est source d'importantes externalités positives au niveau social, économique, culturel et environnemental, en ce qu'elle participe à l'entretien de la montagne, au maintien de la vie et de l'activité en montagne, dans les vallées, et à la vitalité de pratiques et usages traditionnels du patrimoine culturel immatériel basque. Avec la chute de ses effectifs et de la pratique de la transhumance longue la filière est pourtant aujourd'hui menacée, car inadaptée à un système dominant principalement fondé sur le développement économique, et ne tenant pas compte de ses spécificités et impacts globaux. Pour y remédier, l'association a développé quatre axes d'action : la création d'un observatoire de la filière, la mise en place d'un système de valorisation collective des produits de la filière Manex Tête Noire en Système Transhumant, la communication auprès de différents publics (éleveurs, étudiants, collectivités, grand public) avec notamment l'organisation d'événements pastoraux, autour de la race et de la transhumance et enfin le soutien à la pratique de la transhumance par le co-portage de la Bourse de l'Emploi des Bergers 64 pour répondre aux besoins de main d'œuvre spécifiques à l'estive.

Pour mener à bien ces missions, elle travaille en lien étroit avec les éleveurs. Elle œuvre également en partenariat avec les collectivités locales comme les Commissions Syndicales, la Communauté d'Agglomération, le Département, la Région, le Massif mais aussi avec les acteurs de la filière tels que le Centre Départemental de l'Elevage Ovin 64 ou encore le syndicat de défense de l'AOP Ossau Iraty.

La pratique de la transhumance en montagne, ou « verticale » est donc un élément au cœur des préoccupations de l'association Buru Beltza puisqu'intimement liée à l'élevage de la Manex Tête Noire. La conduite des troupeaux en transhumance a en effet des impacts multiples sur l'ensemble des pans de la vie du territoire basque. Elle participe à l'entretien de la végétation, au façonnage des paysages, permet le repos des plaines pendant l'été ou encore le recul de la prédation dû à la présence humaine en montagne. Cette pratique a de fait des impacts sur la rusticité des bêtes et la qualité de leurs produits liée à l'alimentation diversifiée que les brebis trouvent en montagne. Au Pays Basque, la transhumance participe aussi à une philosophie de vie, une culture associée à des pratiques résilientes valorisant durablement les ressources naturelles disponibles et limitant l'achat et le transport de denrées.

Plus qu'une pratique agricole, la transhumance au Pays Basque, notamment associée à l'élevage des brebis Manex Tête Noire, est ancrée culturellement dans le patrimoine culturel immatériel des différentes

provinces de manière diversifiée, que ce soit au sein de chants, danses, traditions théâtrales comme les « Pastorales » en Soule, mais aussi jeux inspirés de la vie des bergers lors des estives. Ces pratiques et savoir-faires acquièrent aussi une symbolique importante dans la langue basque, dont la vitalité est entretenue par son emploi quasi systématique par les éleveurs et bergers transhumants. Plus largement, la transhumance constitue un pan du tissu social liant tant les éleveurs, les laiteries, crèmeries, collectivités que l'ensemble de la population qui célèbre les différentes étapes de la vie en estives lors de manifestations culturelles annuelles. L'association Buru Beltza organise par exemple tous les deux ans la journée de l'Estive en juillet et la Fête de la Transhumance tous les ans. Ces manifestations permettent au grand public de participer à la célébration culturelle de la transhumance et de mieux connaître le travail des éleveurs.

« Gardiens » de la montagne, les éleveurs pratiquant la transhumance s'inscrivent dans un système de gestion collective et y associent une dimension culturelle permettant l'usage multiple, durable et respectueux de cet espace naturel.

Largement reconnue et appréciée du grand public, la tradition de la transhumance au Pays Basque et ses enjeux restent pourtant peu connus et compris. La reconnaissance de la Transhumance dans les Pyrénées comme Patrimoine culturel immatériel apporterait donc une visibilité locale mais aussi globale de la richesse culturelle de cette pratique, du mode de vie qui y est associé et se transmet par elle. Un apport culturel immatériel qui va au-delà de sa fonction agricole et de ses apports sociaux, environnementaux et économiques. Cette prise de conscience est essentielle car la seule approche en termes de valeur économique de cette pratique, associée à des conditions de vie difficiles, pourrait conduire à la muséification voire disparition de cette pratique, et avec elle l'appauvrissement d'un patrimoine culturel immatériel inestimable.

Cette reconnaissance permettrait aussi aux acteurs de la filière et du territoire en général, de mieux identifier les différentes pratiques et savoir-faires historiques associés à la transhumance pour mieux les expliquer et faire vivre. Enfin, cela permettrait de souder une communauté d'acteurs autour de cette pratique pour la faire vivre, susciter des échanges et de l'enrichissement en continu mais aussi pour préserver cet héritage tout en l'adaptant aux défis actuels.

Pour toutes ces raisons, nous avons le plaisir de vous faire connaître le consentement l'Association Buru Beltza à l'inscription de cet élément à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).

Peio Eliceits et Mikel Negueloua

Co-présidents,



Objet : Consentement à l'inscription des pratiques de al transhumance sur la liste UNESCO à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

Notre groupe folklorique apporte son soutien à la demande ci-dessus pour les motifs suivants :

Notre groupe folklorique fondé en 1937, est l'un des plus anciens d'Alsace.

Son objet est de perpétuer les traditions, danses, musiques et coutumes propres à la Vallée de Munster. Le terme « Marcaire » trouve son origine dans le nom allemand « Melker » qui correspond à la personne qui effectue la traite, donc d'une manière générale, l'agriculteur.

Les traditions que nous perpétons sont très fortement liées aux anciennes pratiques agricoles d'élevage et de pastoralisme propres à la vallée de Munster. Nos costumes sont liés à la vie de la vallée autour des années 1800 et portés dans la vallée jusqu'à l'aube de la 2^{ème} guerre mondiale. Ce sont les vêtements tels qu'ils étaient portés pour les travaux de la ferme et tout spécifiquement pour les soins aux animaux, la traite et la fabrication du célèbre fromage de Munster.

Notre groupe est impliqué dans toutes les manifestations liées aux fêtes de la 'transhumances à Munster à Muhlbach ainsi que celles qui mettent en valeur le cheptel des vaches de race locale et le fromage local. Nous sommes également les ambassadeurs de cette même tradition, en dehors de la vallée de Munster. Nous avons eu l'occasion d'accompagner La Vosgienne lors de deux éditions au salon de l'agriculture. Nous avons également représenté la Vallée de Munster dans le cadre de nombreux déplacements en France et à l'étranger.

Nos liens avec les agriculteurs et leurs pratiques sont très nombreux, notre groupe est identifié comme l'ambassadeur de la Vallée de Munster et tout particulièrement des pratiques agricoles locales.

La reconnaissance des pratiques de la transhumance des vallées vosgiennes ainsi que de notre race locale, représente un enjeu considérable pour le maintien et la mise en valeur des traditions que nous cherchons à perpétuer et à promouvoir auprès des générations futures.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons le plaisir de vous faire connaître le consentement du Groupe Folklorique Les Marcaires de la Vallée de Munster à l'inscription de cet élément à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO).

Jocelyne BRAESCH

Présidente du Groupe Folklorique

Les Marcaires de la Vallée de Munster



**ASSOCIATION DES ÉLEVEURS et TRANSHUMANTS
DES TROIS VALLÉES BEARNAISES**

Maison des Vallées - Place des Oustalots
64400 - OLORON-Sainte-Marie
FRANCE
Tel: 05.47.72.81.30 et 06.83.99.87.63
Courriel: aet3vb@gmail.com
Site: www.estives-bearn.com



Ministère de la Culture
Madame Valérie PERLES
Département du pilotage de la recherche et
de la politique scientifique
Direction générale des patrimoines
6 rue des Pyramides
75001 PARIS

Oloron Sainte Marie, le lundi 15 novembre 2021

Objet : consentement à l'inscription des pratiques de la transhumance sur la liste UNESCO à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel de l'humanité

L'Association des Eleveurs et Transhumants des 3 Vallées Béarnaises (AET3VB) a pour vocation de représenter tous les acteurs de cette transhumance.

Créée en 1990 par des bergers lassés d'entendre d'autres gens parler à leur place de leur métier et de leur avenir. Créée pour défendre notre légitimité montagnarde, prendre notre destin en main, défendre notre place et notre avenir dans la montagne, pour parler de nos vies et construire l'avenir. Créée pour sortir de la solitude du berger face aux différences administrations et au reste de la population, pour créer un lien de solidarité dans le respect l'écoute des autres, l'échange et le travail fait ensemble. Cela n'est pas toujours évident même si nous avons la même passion pour ce métier de berger, la même passion pour la montagne et la transhumance. Nos vies de bergers et de paysans n'ont pas toutes les mêmes racines, ne portent pas les mêmes projets. Elles sont issues de vies, de sensibilités et de rêves différents ! L'AET3VB est un lieu où l'on s'enrichit de nos différences et où l'on construit une solidarité, un destin commun, où ensemble on affronte le présent et l'on construit l'avenir.

L'avenir nous le construisons à travers toutes les actions que nous menons en partenariat avec l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn (IPHB) : c'est grâce à la synergie créée dans cette institution où toutes les administrations, les élus gestionnaires d'estives se retrouvent autour de la table que nous avons pu convaincre tout le monde que la traite avec la fabrication du fromage en estive était une activité d'avenir, et qu'il fallait vraiment des mises aux normes des cabanes pour la fabrication fromagère et des conditions de vie des bergers et de leur famille dignes de notre époque.

C'est cela qui fait aujourd'hui en Haut Béarn que plus de 150 cabanes pastorales sont habitées l'été et, l'on est passé d'un pastoralisme d'homme seul à de plus en plus de bergères (60% des bergers en estives aujourd'hui sont des bergères) et de bergers qui montent en famille avec leurs enfants.



Une des spécificités et des forces du pastoralisme ici, ce sont bien la gestion en bien commun des espaces pastoraux et les liens très forts qui existent entre les élus gestionnaires d'estives et les éleveurs transhumants au travers de l'IPHB.

Toutes nos actions et nos projets sont aussi menés en partenariat avec le Centre Ovin Départemental, la Chambre d'Agriculture, le Lycée des Métiers de la Montagne et le CFPPA des Pyrénées Atlantiques.

La transhumance ici, c'est le prolongement de nos fermes dans les vallées. Nous allons chercher là-haut l'herbe et l'espace qui nous manquent en bas.

Depuis la nuit des temps le pastoralisme a modelé les paysages de nos vallées et de nos montagnes : toute la richesse de notre culture et de notre patrimoine en témoigne !

La transhumance ici se conjugue au pluriel : c'est une économie, des races de bétail spécifiques, des produits reconnus, un mode vie riche et passionnant, des savoir-faire particuliers, une connaissance spécifique de la montagne. C'est une culture qui forge l'identité de notre territoire.

La transhumance, c'est l'espoir qui revient d'en haut : des jeunes de plus en plus nombreux découvrent le métier de berger au travers l'emploi de bergers salariés l'été sur nos montagnes et rêvent d'installation ensuite.

Les actions et les projets de l'AET3VB :

- Promotion des produits d'estive et de la marque d'estive
- Au travers de la Bourse d'Emploi et d'estive, accompagner le lien entre bergers salariés et d'éleveurs, et accompagner les bergers salariés dans leurs projets de vie sur notre territoire
- Avec l'IPHB et la Commission TIMO (transmission installation main d'œuvre) travailler sur la transmission des fermes et l'installation des jeunes avec pour objectif « une installation pour un départ ». Faire de cet objectif un vrai projet de territoire.
- Avec le Collectif Fermier travailler à la mise en place de circuits courts pour valoriser au mieux nos productions et répondre collectivement aussi aux besoins de la restauration collective ;
- Avec la Bourse d'Emploi et d'estive et en partenariat avec le CFPPA travailler sur la formation « Berger Vacher Transhumant », accompagner les stagiaires dans leur trajet de formation et d'emploi, travailler sur la transmission des savoir-faire.
- Prendre en main la communication sur notre métier, nos vies, nos pratiques, nos produits, ...
- En partenariat avec l'UPF (Union des Producteurs Fermiers) investir sur une ancienne ferme pour faire une vitrine de l'agriculture du Haut Béarn et de la transhumance autour de projets comme un marché fermier, un espace muséographique sur le pastoralisme, une boutique, un restaurant de produits locaux et de la transhumance, un espace de bureaux de nos associations et un espace aussi de forum, et un lieu de transmission autour de la transhumance
- Animation de fêtes et concours de fromages d'estive.
- Continuer à porter des projets pastoraux : cabanes, points d'eau, désenclavement des estives.
- Défendre encore et toujours notre légitimité dans la montagne face aux gros prédateurs et aux politiques d'aménagement du territoire (participation à une étude d'impact)

La transhumance, et la montagne pastorale c'est une montagne vivante habitée par des Femmes et des Hommes. C'est une dimension supplémentaire au métier de berger qui donne un supplément d'âme, une dimension montagne. Les bergers ont construit un monde bâti sur l'effort mais surtout un monde de beauté, de poésies, construit sur la fraternité que transcende la montagne. Les bergers ont développé des cultures, des savoir-faire autour des chants, des cloches, de leur l'harmonie. Berger en montagne, c'est vivre dans l'échange éternel entre le ciel, la terre et le lien à l'humanité.

La transhumance ici c'est l'appel de la montagne, c'est le départ vers une nouvelle vie, le rêve d'une nouvelle saison, la promesse de nouvelles rencontres. C'est un voyage toujours renouvelé mais toujours aussi beau. C'est partager avec le troupeau l'impatience de la montée, partager le même élan dans la musique des sonnailles et le partage avec les amis. La transhumance, c'est la rencontre d'un monde fait de partage.



Pour nous, le Classement de la Transhumance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO c'est une vraie reconnaissance de cette pratique, de ces valeurs, de l'impérieux besoin de les transmettre pour faire de ce métier de berger transhumant un vrai métier d'Avenir en phase avec les préoccupations du moment. C'est aussi l'occasion de s'ouvrir et de partager avec tous les bergers du monde et s'enrichir de nouvelles rencontres, nouvelles pratiques et construire une vraie fraternité nomade ! Dire que la transhumance porte de vraies valeurs, de vraies richesses indispensables à la vie de nos territoires.

Pour toutes ces raisons, j'ai le plaisir de vous faire connaître le consentement de l'Association des Eleveurs et Transhumants des Trois Vallées Béarnaises à l'inscription de cet élément à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité (UNESCO).

Joseph Paroix, pour le Conseil
d'Administration

**ASSOCIATION
DES ÉLEVEURS ET TRANSHUMANTS
DES 3 VALLÉES**



Maison des vallées
place des oustalots
64400 Oloron Sainte Marie

Tél : 05 47 72 81 30 Port : 06 83 99 87 63
Siret : 504 129 925 00021

